

**PROCES-VERBAL**  
**COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 487**  
**MARSEILLE, le 20, 21 et 22 mai 2022**

# RESOLUTIONS

*Document approuvé le 22 mai 2022*

*Classification du document : public*

**Réunion du vendredi 20 mai 2022, 18h00-21h00**

**Présents :**

BOISFARD Cyrilan – BOUVET Odile – BURTHERET Catherine – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX-BUISSEZ Valérie – FERRETTI Jean Louis – LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARGOUEZ Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROBERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Absents et excusés :** DELMAS Alain - HEITZ Camille – MARAN Vincent

**Assistaient également :**

Pierre DRILLON	Référent Communication
Bruno GRANJEAN	Médecin Fédéral National
Richard THOMAS	DTN

**Rappel des décisions du CDN 486 à Lyon le 22 avril 2022 suite à l'AG électorale :**

## **1 – Nominations Bureau Comité Directeur National :**

**Résolution 22/0001 :**

*Il est procédé, conformément à l'article 14.2 des statuts, à l'élection du bureau constitué, outre par le Président Frédéric DI MEGLIO tête de liste, déjà élu directement par l'Assemblée Générale, par le Président Adjoint, de quatre Vice-Présidents, un Secrétaire Général, un Secrétaire Général Adjoint, un Trésorier et un Trésorier Général Adjoint, à bulletins secrets :*

**RÉSULTATS :**

**PRESIDENT ADJOINT :** Bernard Schittly  
**TRESORIER GENERAL :** Emmanuel Serval  
**SECRETAIRE GENERAL :** Jean Lou Ferretti  
**TRESORIERE GENERALE ADJOINTE :** Valerie Felix  
**SECRETAIRE GENERAL ADJOINT :** Emmanuel Chanal  
**VICE PRESIDENTS :**

Patrick Lamerat  
Isabelle Larvoire  
Yvon Ropert  
Catherine Burtheret

**Contre : 0 Abstention : 0**  
**Vote : Adopté à l'unanimité**

**PRESIDENT DU CONSEIL DES OD ET REGIONS :** Jo Lecorguille

## 2 – Renouveau officiel du Directeur Technique National :

Monsieur Richard THOMAS est renouvelé à son poste de DTN. Choix du Président, qui lui renouvelle sa confiance. Un courrier du Président à la Direction des sports sera formalisé pour que sa nomination soit officialisée par la Ministre chargée des sports.

## 3 – Fixation de la date de l'AG destinée à la validation des comptes et des rapports moral et financier de la saison 2021 :

24 - 25 Septembre Marseille : aux mêmes dates que le Forum des OD.

*Résolution 22/002 :*

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

*Vote : Adopté à l'unanimité*

## 4 – Dates CDN à venir :

- 20- 21 -22 mai à Marseille CDN restreint
- 17-18-19 juin à Marseille CDN élargi aux Coreg à partir du samedi matin et Commissions Nationales à partir du samedi après-midi.

\*\*\*\*\*

## 1 - Décisions du CDN depuis le 27 mars 2021 :

Toutes les décisions prises par le précédent CDN depuis son élection du 27 mars 2021 sont validées par le nouveau CDN élu en date du 24 avril 2022.

Ce sont les décisions prises lors du CDN présentiel des 17 et 18 avril 2021, du CDN en visio du 9 mai 2021, du CDN présentiel des 11,12 et 13 juin 2021, du CDN en visio du 5 septembre 2021, du CDN en présentiel des 15,16 et 17 octobre 2021, des CDN en visio du 12 décembre et du 22 décembre 2021.

Le Contrat de Développement 2021-2024 avec le l'Etat est toujours le même (voir CDN du 16/10/21).

Le Projet Sportif Fédéral 2021-2024 (PSF) qui est notre plan de développement pour l'olympiade, diffusé l'été dernier et validé précédemment par l'Etat est le même. Il s'appuie sur notre programme.

Le Contrat de Délégation auprès du Ministère des Sports, après la signature du contrat d'engagement républicain de décembre, avait été décalé au 31 mars 2022 pour toutes les fédérations. En raison du contexte juridique de notre FFESSM, le décalage a été repoussé jusqu'au 31 juillet 2022 pour notre fédération par le Ministère des Sports pour permettre au nouveau Comité Directeur élu de le réaliser.

*Résolution 22/02 : Validation des décisions précédentes du CDN élu le 27 mars 2021*

Contre :0 Abstention : 0

Vote :

*Vote : Adopté à l'unanimité*

## 2 - Dates grands rendez-vous :

\* AG ordinaire rapport moral et rapport financier saison 2021, couplée au Forum des O.D : **Marseille les 24 et 25 septembre 2022.**

\* AG ordinaire saison 2022 et AGE modifications statutaires pour s'adapter en particulier à la nouvelle loi visant à démocratiser le sport : **Nantes les 2, 3 et 4 décembre 2022**

\* CDN Juin : 17, 18 et 19 juin 2022. CDN élargi aux régions dès le samedi matin et élargi aux commissions le samedi après-midi.

\* Réunion budget Trésoriers commissions (visio pour les commissions) : 24, 25 et 26 juin 2022.

**Résolution 22/03 : Validation des dates et lieux des grands rendez-vous.**

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **3 - Mise à jour des Référents des divers Bureaux, Conseils et Groupes :**

#### **Honorabilité des dirigeants et encadrants :**

**Valérie Felix-Buissez / DTN / Président Adjoint**

**Mise en place d'une cellule « honorabilité » :** Valérie Felix-Buissez / DTN / Président Adjoint

**Convention avec l'association le « colosse aux pieds d'argile »** signée le 1/12/2021 et officialisée au Salon de la plongée. Cette convention est destinée à prendre en charge les victimes et éventuellement les agresseurs. Elle va servir de conseil pour les OD et les clubs. Cette association reconnue d'utilité publique a pour missions la prévention et la sensibilisation aux risques de violences sexuelles et harcèlement. Ce choix répond à l'obligation de moyens qui est faite à chaque fédération dans le cadre du contrat de délégation (Obligation pour les fédérations sportives d'informer leurs licenciés de l'existence de garanties sur l'accompagnement juridique et psychologique ainsi que la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences. CAPA assure la partie accompagnement juridique et psychologique. Les éventuels frais juridiques induits seront pris en charge par notre assureur Lafont).

#### **Contrôle informatique de l'honorabilité :**

Il a été mis en place, les extractions de fichiers devant être soumis au FIJAISV (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes) sont opérationnelles. Ces fichiers seront transmis dès que les freins au niveau de la DS seront levés.

#### **Périmètre de contrôle de l'honorabilité :**

##### Éducateur sportif

- 
- Plongée avec scaphandre :
- N4 / Guide de Palanquée
- Encadrant E1 à E4 au sens du CDS
  - Initiateur
  - MF1 et MF2
  - Équivalent (cf. diplômés d'état : BP – DE – DES / BEES 1 – BEES 2)
- Autres disciplines subaquatiques du champ délégataire
- Initiateur Entraîneur
- MEF1 et MEF2
- Juges et arbitres
- Stagiaires en formation : Initiateur – Moniteur – Entraîneur – Moniteur Entraîneur

##### Exploitant d'EAPS

- Président, secrétaire, trésorier de club (ou de section)
- Exploitant SCA

#### **Renseignement à compléter :**

Le nom de naissance pour les nouvelles licenciées féminines.

La ville de naissance.

Le code postal de la ville de naissance.

Pour les personnes nées à l'étranger, pays de naissance et identité des parents.

#### **Bureau Juges et arbitres :**

- Il est présidé par un élu : Michel LAMBINET

- DTN,

- un membre de la commission juridique : Jérôme Carrière

- un représentant par commission organisant les compétitions (Éric COROMPT apnée, Michel RENARD tir sur cible, Patrick RAGOT photo vidéo, Alexandre FUSTER hockey subaquatique, Éric PONTUS nage avec palmes, René KOBLER orientation subaquatique, Patrick DUPRAT nage en eau vive, Olivier TIBERGHIEEN plongée sportive en piscine).

#### **Bureau de Surveillance électorale :**

Bureau constitué de 4 personnes dont :

- la directrice administrative de la FFESSM,

- le président commission juridique nationale ou son représentant,
- plus deux membres du Conseil des Sages dont l'un est désigné par le CDN et l'autre par ses pairs : Michel BUE désigné par le CDN, Gaby VASSEUR désigné par ses pairs.

### **Bureau des Manifestations :**

Il est présidé par un élu du CDN : Michel LAMBINET. Il est assisté si besoin du DTN, de la Commission Juridique, de la Commission Médicale et de deux représentants des commissions (David CARTRON, Olivia FRICKER).

Pour le Salon de la plongée il est assisté d'un salarié Albane PUGET et du chargé de mission communication : Pierre DRILLON.

### **Bureau d'Éthique et de déontologie :**

Il est constitué de 4 personnes qualifiées : La Directrice administrative de la FFESSM, le Président la Commission Nationale Juridique et deux membres du Conseil des Sages dont un désigné par le CDN : Georges PARQUIER, et l'autre désigné par ses pairs : Gaby VASSEUR.

### **Conseil national d'attribution des subventions « parts territoriales » (CNAS) :**

Le CNAS arbitre la répartition des crédits d'origine publique dits « parts territoriales » en lien avec les conseils territoriaux mis en place à cet effet (CTAS) et rend compte au CDN. Composition actée pour l'année 2022 et maintenue pour raison d'efficacité dans un contexte de calendrier tendu (fin de la campagne le 30 juin 2022):

- 2 membres élus du CDN : Jo LECORGUILLE, Bernard SCHITTLY
- Le Trésorier Général Emmanuel SERVAL par fonction
- le DTN et la chargée mission salariée Aurélie LESCURE
- deux Présidents de COREG : Bruno ENGELS et Sébastien ALLEGRE
- deux Présidents de CODEP : Yvon ROPERT et Marc LEMEZO.

Lors du Forum des OD programmé les 24 et 25 septembre 2022, un tirage au sort sera fait pour remplacer les volontaires représentants de Codep et de Coreg et ainsi acter de la composition du CNAS qui gèrera les campagnes PSF-PT 2023 et 2024.

### **Référent Bases Fédérales :**

Jo LECORGUILLE assisté de Valérie FELIX-BUISSEZ.

Soutien CTS : David BONNET (CTR en région NAQ).

### **Référent animation nationale de la politique sportive et du Haut Niveau :**

Camille HEITZ.

Soutien CTS : Maxime BERGERON (CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau)

### **Bureau des médailles :**

- Deux membres du CDN : Yvon ROPERT, Jo VRIJENS,
- un représentant de club : Chantal MARGOUET,
- le DTN,
- la Directrice administrative,
- un président de Comité Régional Cathie BURTHÉRET,
- un représentant de Commission Nationale : Patrick LAMERAT,
- un représentant des licenciés Pierre DRILLON.

### **Groupement des professionnels fédéraux :**

- Président = JO VRIJENS
- Trésorier = Emmanuel SERVAL,
- Secrétaire = Jean Lou FERRETTI.

### **Conseil Fédéral Disciplinaire de 1ère instance :**

Philippe SCHNEIDER (Président), Yvon FAUVEL (Vice-Président), Claire DERRENDINGER (avocate), Laurent MARCOUX (IN-Médecin).

### **Conseil Fédéral Disciplinaire d'appel :**

- Jo EVENAT : Président
- Tony MERLE : Vice-Président
- Eric BRAUN (avocat)
- Alain MAGNAN (commissaire)

### **Commission Médiation :**

Titulaire : Jérôme CARRIERE,  
Suppléants : René CAVALLO et Guy ZONBERG.

### **Médecin Fédéral National (MFN) :**

Nomination par le Président : Bruno GRANDJEAN (qui occupait déjà ce poste).

### **Médecin élu du CDN :**

Bernard SCHITTLY.

### **Médecin en charge de la surveillance médicale règlementaire des sportifs listés de haut niveau :**

SMR : Surveillance médicale règlementaire.

Proposition de 3 médecins par le MFN au Président (B. Schittly, E Sarrazin, Charles Mercier-Guyon).

Nommé : Éric SARRAZIN.

### **Médecins Équipes de France (pour disciplines reconnues de Haut Niveau) :**

Proposés par les présidents des commissions nationales concernés, après avis du MFN et du DTN et nommés par le président :

Apnée nommé : François VO DINH

Hockey subaquatique nommée : Anne HENKES

Nage avec Palmes nommé : Axel BASTIEN

Proposé par le président de la commission nationale apnée, après avis du DTN et nommé par le président :

Apnée eau libre nommé : Carl WILLEM

### **Plan national de prévention du dopage :**

Désignation d'un référent dopage au ministère des sports et à l'AFLD : Éric Sarrazin

Élaboration de la stratégie fédérale de prévention dopage :

Pilotage Éric SARRAZIN, associé au MFN Bruno GRANDJEAN, au médecin élu du CDN Bernard SCHITTLY et au DTN.

### **Dossier Éthique-Citoyenneté-Honorabilité-Violences dans le sport :**

Valérie FELIX-BUISSEZ, Bernard SCHITTLY, DTN.

### **Dossier Bénévolat, Clubs, projet associatif, dossier CEC :**

Pilotage : Yvon ROPERT avec Pascale MIGNON, Cyrian BOISFARD, Patrick DUMAS, Isabelle LARVOIRE,

Valideur CEC (Compte Engagement Citoyen) : Yvon ROPERT.

Soutien CTS : Yann RUELLO (CTR en région PACA)

### **Dossier Féminisation et mixité :**

Pilotage : Catherine CHEREL avec Michel LAMBINET, Pascale MIGNON.

### **Dossier Sport Santé :**

Pilotage Frédéric DI MEGLIO, collaboration avec la Commission Médicale et de Prévention Nationale, 4 élus Patrick DUMAS, Emmanuel SERVAL, Catherine BURTHÉRET et Catherine CHEREL.

Soutien CTS : Yann RUELLO (CTR en région PACA)

### **Dossier Communication fédérale :**

Pilotage assuré par Pierre DRILLON, chargé de mission communication, avec Isabelle LARVOIRE, Michel LAMBINET, Jean Lou FERRETTI, Emmanuel CHANAL.

Accompagnement : salariés équipe de SUBAQUA (Olivier CLOT- FAYBESSE, Véronique LHUISSIER), Albane PUGET, Bertrand LEFETZ.

### **Dossier Ligne Vestimentaire et Boutique :**

Pilotage Catherine CHEREL avec Michel LAMBINET et Valérie FELIX-BUISSEZ  
Accompagnement : salariée Albane PUGET.

### **Dossier Ligne éditoriale Subaqua :**

Président FFESSM (directeur de la publication), Bernard SCHITTLY, Pierre DRILLON, DTN + Directrice administrative. Groupe aidé par Albane PUGET, Bertrand LEFETZ et l'équipe de Subaqua.

### **Dossier équipements :**

Pilotage président adjoint Bernard SCHITTLY  
DTN / Soutien CTS : Jérôme HLADKY (CTR en région IdF et CTN)

### **Dossier Mécénat et Partenariat :**

Pilotage Emmanuel SERVAL avec Chantal MARGOUET, Nathalie PERON.

### **Dossier AG nationales :**

Secrétaire Général Jean Lou FERRETTI, directrice administrative Sophie MAES et salariée Albane PUGET.

### **Dossier Accidentologie REX : (Retour d'Expérience)**

Pilotage Chantal MARGOUET, avec Patrick LAMERAT, Patrick DUMAS, François PAULHAC  
Soutien par le MFN et DTN.

### **Dossier Jeunes et la Fédé :**

Pilotage : Odile BOUVET avec Emmanuel SERVAL et Patrick DUMAS.  
Soutien CTS : Jérôme HLADKY (CTR en région IdF et CTN).

### **Dossier Sport « éducatif » :**

- **Relation ministère de l'éducation nationale**

Président et DTN

- **Sport scolaire : UNSS / USEP**

Commission Mixte Nationale : DTN, Hélène CARON, Clément NORMANI (NAP).

- **Sport universitaire**

DTN / soutien CTS : Maxime BERGERON (CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau)

### **Dossier Stratégie Informatique :**

Pilotage : Emmanuel CHANAL (Secrétaire General Adjoint) et Nathalie PERON.

Pierre DRILLON pour le côté « fonctionnel » du site Internet.

Emmanuel SERVAL comme TG et Jean Lou FERRETTI comme SG. avec Rachida OUARET salariée et Bertrand LEFETZ salarié.

### **Dossier Réglementation :**

Le Président, Jo VRIJENS, le DTN, Alain DELMAS. Réactions rapides aux divers textes.

### **Dossier EPI :**

Cyrian BOISFARD, aidé par salarié Alain DELMAS.

### **Dossier Handisub :**

Référent nommé : Pascal CHAUVIERE

- aidé par médecin Pierre TRAPE, avec des membres issus de diverses commissions.

- soutien par un élu Emmanuel SERVAL.

### **Dossier Secourisme fédéral et d'État (PSC1) :**

Référent proposé par la CTN et nommé : François PAULHAC.

### **Dossier TIV :**

Référent proposé par la CTN et nommé : Georges COPPOLA

- soutien par un élu Patrick DUMAS.

- application TIV : Alain DELMAS

### **Dossier International :**

Le Président avec CMAS Monde.

Le Président adjoint avec CMAS Europe.

### **Dossier Thon Rouge :**

Gestion lot de bagues pour la pêche aux thons. Joël BRECHAIRE Président commission pêche sous-marine.

### **Dossier Archives Historiques :**

Bureau constitué de 2 membres du Conseil des Sages et d'une personnalité désignée par le CDN.

Michel LAMBINET qui validera les 2 membres qui vont l'assister.

### **Aisance aquatique, savoir nager sécuritaire, pass'nautique**

Pilotage Emmanuel SERVAL (à connecter avec dossier Jeunes, sport éducatif et accidentologie REX)

### **Représentation au CIAA :**

Patrick SAVOUREY (Vice-Président du Conseil Interfédéral Activités Aquatiques)

Soutien CTS : Jérôme HLADKY (CTR en région IdF et CTN)

### **Relations avec les Syndicats :**

Le Président aidé de Jo VRIJENS. Soutien DTN et Alain DELMAS.

### **Relations avec le COSMOS :**

Actuellement titulaire ancien Directeur FFESSM, suppléant Alain DELMAS, élu Jo VRIJENS.

### **Représentation à France Station Nautique :**

Yvon ROPERT.

### **Représentation AFNOR-CEN-ISO :**

En attente du retour sur tarifications de l'Afnor.

### **Club France et Club France National :**

Adhésions hors clubs, hors SCA. Rappel : Pas de pouvoir électoral.

**Club France** (sections à l'étranger) :

- Président : Yvon ROPERT

- Trésorier : Laurent RAISIN DADRE

- Secrétaire : Valérie FELIX

**Club France National** (licences diverses) :

- Président : Emmanuel CHANAL

- Trésorier : Nathalie PERON

- Secrétaire : Chantal MARGOUET

### **Suivi des nominations institutionnelles :**

Le Président et le Président Adjoint.

### **Déclinaison Territoriale de la gouvernance du sport :**

Jo LECORGUILLE dans le cadre du Conseil des Régions. Conférences régionales du sport, parts territoriales ANS, conseils maritimes façade ...

### **Dossier Développement Durable / RSO :**

Pilotage : Vincent MARAN, soutien salarié Claire LEGAIN

Réflexions sur les 3 volets :

Volet environnemental Vincent MARAN

Volet économique et social Fred DI MEGLIO aidé de Pierre DRILLON

- Conseil National Mer et Littoral : Vincent MARAN en relais de Sylvie GAUCHET nommée par arrêté.

- Comité National Biodiversité : Vincent MARAN en relais de Sylvie GAUCHET

- Groupe de travail Plaisance : Yvon ROPERT

- UICN (Union Internationale Conservation de la Nature) : Fred DI MEGLIO et Cathie BURTHET

- Éoliennes : Hélène CARON poursuite dossier en cours
  - IFRECOR : Vincent MARAN
  - Pilotage convention Ministère Environnement : Vincent MARAN aidé du Président commission Environnement et Bio Jacques DUMAS
  - Différentes conventions avec organismes DD : Vincent MARAN
  - Club DD des fédérations sportives au Ministère des sports : Claire LEGAIN
  - Pôle de ressources national des sports de nature : Claire LEGAIN
  - Système National d'Observation de la Sécurité des Activités Nautiques (SNOSAN) : Jérôme HLADKY
  - Mission suivi des actions de sciences participatives (CROMIS ET DORIS) : Vincent MARAN, Jacques DUMAS, Gaël ROCHEFORT
  - Label Écosub FFESSM et Trophée activités subaquatiques responsables. Coordination par Claire LEGAIN. Comité de suivi : SG JL FERRETTI, V. MARAN, V. FELIX-BUISSEZ, P. MIGNON, J DUMAS, O. BOUVET, E SERVAL.
- Plus assurance P. LAFONT pour le Trophée.

**Résolution 22/04 : Validation de tous les postes de référents et nominations.**

Contre : 0      Abstention:0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**Réunion du samedi 21 mai 2022, 9h00-13h00**

**Présents :**

BOISFARD Cyrian – BOUVET Odile – BURTHET Catherine – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX-BUISSEZ Valérie – FERRETTI Jean Louis – LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROBERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Absents et excusés :** HEITZ Camille – MARAN Vincent

**Assistaient également :**

Alain DELMAS	Chargé de missions
Pierre DRILLON	Référent Communication
Bruno GRANJEAN	Médecin Fédéral National
Aurélié LESCURE	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

**1 – Point du Président :**

**Contrat de Délégation :**

Rappel du report de la signature du contrat de Délégation pour la FFESSM, prévue le 31 mars dernier comme toutes les fédérations sportives. La signature est repoussée jusqu'au 31 juillet de façon dérogatoire en accord avec le Conseil d'Etat, en raison de la vacance juridique de l'équipe dirigeante fédérale avant les récentes élections.

**Agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) :**

Dossier lancé par le Président et Julie TINETTI et relancé par Claire LEGAIN qui a permis la reconnaissance officielle de la FFESSM en tant qu'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale depuis le 9 mai 2022 par les services de l'Etat. En plus d'être un organisme d'intérêt général et d'utilité publique, cet agrément ESUS délivré pour 5 ans est une porte d'entrée vers les financements privés et publics.

**Organisation d'un championnat du monde NAP eau libre :**

Demande d'organiser un championnat du monde NAP eau libre en accord avec la commission nationale et qui se déroulerait juste après les JO 2024 à Marseille. Obtention du Label Terre des Jeux pour médiatiser nos actions sur la période des JO. Envoi à la CMAS de la proposition de ce championnat.

**Résolution 22/05 :**

**Vote : Organisation championnat du monde NAP eau Libre septembre 2024.**

Contre :0      Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Filière métier plongée France Compétences :**

Dossier suivi par le DTN, Grégory POIRIER et le Président.



Explications sur les difficultés rencontrées de représentation, avant les récentes nouvelles élections, responsable d'une fragilisation de la FFESSM pour nos équivalences de certains UC pour le DEJEPS. Depuis mi-mars, statut-quo, reprise pour juin probable.

#### **Loi démocratisation du sport :**

La loi de la démocratisation du sport a été promulguée au Journal Officiel le 2 mars 2022. La FFESSM est en phase avec cette loi car elle répond aux critères proposés dans notre politique électorale, elle renforce la volonté de modifier nos statuts lors d'une AGE. Nous sommes en attente des arrêtés d'application pour préciser certains points.

#### **Fond de compensation ANS :**

Un dossier a été envoyé en février dernier au CNOSF suite au coût de l'annulation de plusieurs manifestations (SDP, AG de janvier...). Et envoi à l'ANS d'un courrier sur notre retard de prises de licence. Ceci devrait déboucher éventuellement sur une subvention de compensation dont le paiement se ferait fin juin ou juillet.

## **2 – Points des Trésoriers Général et Adjoint :**

#### **Point par le Trésorier Général :**

Pour rappel, le déficit de la saison 2021 a été au final réduit. Il est de - 375.189 € pour un prévisionnel initial de l'ancienne mandature prévu à - 638.279 €.

Le budget prévisionnel de la saison 2022 était prévu avec déficit de -586.972 € sur la base de 135.000 licences.

\* Mais nous devrions atteindre moins de 130.000 licences pour 2022 : donc une perte nette des licences pour la fédération (part du national 20 € donc 20 € x 5.000) soit 100 000€ de recettes en moins.

\* Au niveau des dépenses surajoutées non prévues :

- Report du Salon de la plongée prévu au départ en janvier, annulation de l'AG de fin janvier, le vote électronique des élections d'avril, les indemnités nettes chargées supra légale du licenciement du directeur.

\* Au niveau des dépenses réduites :

- Les commissions ont moins dépensé que prévu. Des diminutions de charges structurelles ont été engagées. A expertiser au pré bilan de l'expert-comptable et du CAC en juin 2022

\*Au final, et en première analyse, l'exercice devrait se clôturer avec un déficit voisin de 500 000 €, si nous obtenons le Fonds de compensation de l'ANS provisionné, cité plus haut.

#### Prospective saison fédérale 2023, les éléments clefs :

*Gain potentiel de 530 000 € en 2023 en comparaison de 2022\** avec les augmentations qui seront proposées lors du point « Prospectives financières et décisions ».

- Immobilisations incorporelles (Informatique) et Immobilisations matériel 550 000 € en 2023 à comparer à 773 000 € en 2022 soit gain de + 220 K€
- Gain sur licences (1 €/licence) sur la base de 135.000 licences, soit + 135 K€ (\*).
- Gain sur cartes (3 € par carte) sur la base de 50.000 cartes, soit + 150 K€ (\*).
- Gain sur le coût des montants d'affiliation et d'agrément pour 2500 structures, 10 € de plus (par structure) soit + 25 K€ (\*).
- Le budget prévisionnel de 2022 est reconduit pour 2023 soit 1 M€ :  
976 000 € pour les commissions et  
24 000 € pour les missions transversales Jeunes, sport santé et Handisub.

Pour conclure, un équilibre budgétaire est à retrouver en 2023 avec agilité en :

- innovant avec de nouvelles licences (aidants–accompagnants, sport santé)
- développant des outils attrayants (@Learning, CROMIS, carnet électronique)
- innovant avec des cursus courts (renouveau PASS découverte, cursus courts 1 j PASS Bio ou Photo)
- étant agile et innovant sur des actions à développer captant de nouveaux publics à licencier et fidéliser et amenant des financements nouveaux.

#### **Point sur les commissions par la trésorière adjointe :**

Budget 2023 reconduit de 976.000 € (+ 24.000 € pour les missions) soit 1 million d'euros. Nous demandons de construire leur budget avec des fiches actions et non plus par lignes budgétaires. Noter que la partie communication des commissions est sortie de leur budget, il est pris par le national. Nous fixons comme priorité :

- Les actions formation de cadres,
- Priorité aux actions sur territoire national.

Nous attendons les retours des commissions avec leurs feuilles de route pour la fin du mois de mai, et réunions de travail en interne début juin, pour arbitrage avec les commissions le 24 et 25 juin.

*Résolution 22/06 :*

**Vote : Vote budget prévisionnel 2023 pour les commissions.**

Contre :0 Abstention:0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **3 – Points du Secrétaire Général :**

#### **Arrêts de travail du personnel :**

Au service gestion et comptabilité, remplacement d'Agnès (départ à la retraite) par Rihem.

Le service des licences et des brevets est toujours en sous-effectif suite aux arrêts de travail prolongés de 2 salariées.

De grosses difficultés qui perdurent pour recruter ce qui impose une surcharge de travail supplémentaire à Rachida, la responsable du service. Recruter des intérimaires ne serait pas la solution car il faut du temps pour rendre les gens opérationnels.

Autre possibilité à étudier, prendre des alternants, mais cela nécessite un tuteur dans le service, délicat vu le surbooking de la chef de service licences et brevets.

#### **Point comparatif sur les licences et les brevets :**

Quand on regarde l'évolution des licences sur la période du 14 septembre au 08 mai sur les 3 derniers exercices, on constate un retard de 6,69% par rapport à 2020. A ce jour, nous sommes à 110 870 licences (versus 2019 hors Covid : 118 734 et versus 2018 : 122 019). Nous rattrapons le retard.

Quant aux brevets, on se rapproche des chiffres de 2018 et de 2019. Actuellement, 27 104 brevets délivrés (versus 2019 hors Covid : 29 798 et versus 2018 : 29 767). La période avril-mai-juin est très importante pour la délivrance des certifications.

#### **Représentation des membres du CDN aux Championnats de France :**

- Odile BOUVET le 08 mai pour la course en ligne de la NEV à LOUVIERS.
- Cyrilan BOISFARD les 7 et 8 mai pour les épreuves en piscine apnée à Besançon.
- Camille HEITZ les 20, 21 et 22 mai pour la NAP élite N1 à Aix-en-Provence.
- Frédéric DI MEGLIO les 4 et 5 juin pour la NAP eau libre au Lac de Cazaux-Sanguinet
- Frédéric DI MEGLIO le 5 juin pour la NEV sur l'épreuve slalom à Pau.
- Catherine BURTHÉRET les 4 et 5 juin pour le Tir sur cible à Seynod.
- Yvon ROPERT les 4,5 et 6 juin pour le hockey subaquatique D1 à Laval.
- Bernard SCHITTLY et Michel LAMBINET les 11 et 12 juin pour l'orientation subaquatique à la Gravière du Fort.
- Les 18 et 19 juin épreuves de PSP à Tours, week-end de CDN en visio.
- Les 18 et 19 juin épreuves de NEV week-end de CDN en visio.
- Jean-Lou FERRETTI et Camille HEITZ pour les l'Apnée eau libre à Villefranche sur Mer du 1 au 2 juillet.
- Bernard SCHITTLY et Michel LAMBINET les 11 et 13 août pour les épreuves photo vidéo eau libre à la Gravière du Fort.

L'année prochaine, les championnats de France multi-activités devraient avoir lieu à Limoges. Discussion en juin avec la commune pour définir les dates. Réponse sera donné lors du CDN de fin juin.

### **4 – Perspectives financières sur prix cartes, licences, affiliation-agrément :**

Au vu de la situation financière actuelle de la FFESSM, suite aux déficits des saisons précédentes, pour la prochaine saison 2022-2023 qui commencera le 15 septembre 2022, il est proposé d'augmenter les tarifs des licences et des cartes pour accroître les recettes internes afin de rattraper le retard causé depuis 4 ans par différentes raisons et l'appauvrissement important des réserves de trésorerie (COVID, système informatique, achat immobilier ...). Ce rééquilibrage interne est indispensable pour pérenniser la FFESSM.

\* Pour rappel, les seules augmentations sur les tarifs des licences étaient seulement dues à l'augmentation du coût de la vie, hormis la saison dernière en raison de la situation sanitaire, il avait été décidé de ne pas augmenter le prix des licences. Pour 2022-2023, il est proposé d'appliquer l'évolution INSEE de l'indice des prix sur 2 ans avec arrondi à l'entier inférieur. Adulte 43€ (pour 43,3), Jeune 27€ (pour 27,4), Enfant 12€ (pour 12,2).

\* Concernant le tarif des cartes, il n'y a pas eu d'augmentation depuis 13 ans. Depuis 2009, le prix de la carte est resté figé à 12€.

\* Pas d'augmentation non plus depuis 2009 des tarifs des montants d'affiliation (club : 60€) et d'agrément (SCA : 72€) au niveau national. Il est aussi proposé de les augmenter pour contribuer au financement de la fédération en nous basant sur l'évolution de l'indice INSEE des prix sur 13 ans avec un arrondi à l'entier inférieur.

Une communication sur ces éléments sera réalisée rapidement au décours du CDN aux Clubs, Sca et OD.

*Résolution 22/07 :*

**Vote : augmentation du prix de la carte à 15€ à partir de la saison 2022-2023**

Contre :1 Abstention : 2

**Vote : Adopté**

*Résolution 22/08 :*

**Vote : augmentation du prix de la réédition d'une carte perdue à 20€ à partir de la saison 2022-2023**

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

*Résolution 22/09 :*

**Vote : augmentation des tarifs des montants d'affiliation pour les clubs de 60€ à 70€ et d'agrément pour les SCA de 72€ à 84€ pour la saison 2022-2023**

Contre : 0 Abstention:0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

*Résolution 22/10 :*

**Vote : augmentation du prix de la licence 2022-2023 dans toutes les catégories**

**43€ licence adulte**

**27€ licence jeune**

**12€ licence enfant**

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## **5 – Création nouveaux types de licences :**

Suite à plusieurs échanges et demandes venant de clubs sportifs et d'Handisub concernant la création et la mise en place d'une licence accompagnant et ou aidant pour participer à la vie du club et non pour la pratique.

Cette licence serait destinée entre autres à celui qui accompagne l'handi, pour les parents accompagnateurs des sportifs, pour les bénévoles de club qui aident mais qui ne pratiquent plus. Cette licence permettra de prendre part à la vie de l'association et d'avoir une RC.

Ceci a déjà fait l'objet d'une réunion avec le Trésorier Général, le Président, le DTN et certains membres du CDN.

Ce type de licence est prévu dans nos statuts à l'article 7 titre 2 « autre type de licence ».

Choix du nom de la licence : **Licence accompagnant /aidant - non pratiquant d'activités subaquatiques**

*Résolution 22/11 :*

**Vote : Licence accompagnant /aidant - non pratiquant d'activités subaquatiques**

**prix : 18€ / poids votatif habituel**

**ristourne aux Coreg : 3,5€ - ristourne aux Codep : 1.5€**

Contre :0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Licence outre-mer :**

Une demande de certains comités régionaux d'outre-mer. Nécessité de faire un entretien avec les comités concernés pour définir les conditions de cette licence et dont la validité pourrait être estivale, à mettre en place d'ici fin de l'olympiade.

**Licence rando subaquatique :**

Réflexion sur la mise en place d'une licence rando subaquatique. Alain DELMAS missionné sur ce dossier.

**Licence pour le sport santé :**

Réflexion sur la mise en place d'une licence sport santé avec un nombre de séances défini.

**Licence scolaire :**

Réflexion sur ce type de licence.

**Nombre minimum de licences fixé à 11 :**

Depuis 2 ans, suite à la crise sanitaire liée à la COVID, les clubs ne délivrant pas ce minimum de 11 licences ne sont pas proposés à la radiation. Or, chaque année pour ces clubs, ce sont les comités régionaux qui décident de les radier ou pas. Concernant les SCA, c'est étudié au cas par cas par Alain DELMAS.

A ce jour, 10% des clubs associatifs n'ont pas délivré ces 11 licences.

Débat : la plupart des membres du CDN ne sont pas favorables à modifier ce nombre minimum.

**6 – Points du DTN :**

Le Plan Sportif Fédéral 2021-2024, qui est le plan de développement pour l'olympiade, diffusé l'été dernier et validé par la Ministère des Sports, reste le même.

**Validation des règles de sélection EDF (Equipe de France) et information sur sélections 2022:** (présentation du DTN)

*Résolution 22/12 :*

**Vote : validation des règles de sélection EDF.**

Contre : 0 Abstention :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Présentation et Validation des Staff :**

Finalisation par le DTN de la rédaction du projet de performance qui doit être validé par le CDN et être envoyé à l'ANS avant date butoir du 30 à juin.

Validation des 13 points pour le PPF :

*Résolution 22/13 :*

**Vote : Validation des 13 points pour le PPF**

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Validation des clefs de répartition des parts territoriales ANS:**

Présentation du DTN de la dotation 2022 (enveloppe initiale et enveloppe complémentaire exceptionnelle), les moyens de régularisation du CNAS, la pré-répartition des crédits par régions (enveloppe initiale et enveloppe complémentaire exceptionnelle), plafonnement des demandes clubs et Codeps.

*Résolution 22/14 :*

**Vote : validation des clefs de répartition des parts territoriales**

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Présentation des grandes lignes du PPF (présentation) :**

Deux documents à produire en urgence :

1. Une partie stratégique comprenant une évaluation partagée ANS/DTN du projet du PPF 2017-2021, la stratégie haut niveau pour l'olympiade, le programme d'excellence et de l'ascension de chaque discipline reconnue HN.

2. Une partie opérationnelle précisant les principes de gestion des sportifs et des structures d'accueil constituant le PPF (critères de mise en liste, suivi socioprofessionnel, aides individualisées, SMR, convention fédération et sportifs HN, cahier des charges des structures labélisées, cartographie des structures ...).

*Résolution 22/15 :*

**Vote : stratégie projet performance fédérale**

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**Validation CERFRES des équipements piscine et fosse:**

Dossier suivi par le DTN et Jérôme HLADKY.

Volonté du Président et du DTN de rencontrer le Président de la FFN.

**Réunion du samedi 21 mai 2022, 15h00-20h00****Présents :**

BOISFARD Cyrilan – BOUVET Odile – BURTHET Catherine – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX-BUISSEZ Valérie – FERRETTI Jean Louis – LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROBERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Absents et excusés :** HEITZ Camille – MARAN Vincent

**Assistaient également :**

Alain DELMAS	Chargé de missions
Pierre DRILLON	Référent Communication
Bruno GRANJEAN	Médecin Fédéral National
Aurélié LESCURE	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

**7-Point sur les SCA :**

Intervention de Jo VRIJENS suivi d'un échange entre Alain DELMAS, Dr Bruno GRANDJEAN et le DTN.

Dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN) publié le 10 mars 2022 et plus précisément dans son annexe 3 sont précisés les directives et orientations d'inspection-contrôle pour le champ du sport. Dans ces préconisations faites aux contrôleurs des établissements d'APS organisant les activités subaquatiques, figure notamment la consigne suivante :

– Les activités subaquatiques : une attention particulière sera portée sur :

- l'application du 2° de l'article R. 4461-40 du Code du travail relatif à la sécurité de surface lorsque l'encadrement des pratiquants est réalisé par des éducateurs sportifs salariés. Une fermeture en urgence de l'établissement doit être prononcée lorsque cette disposition n'est pas respectée et ce, jusqu'à ce qu'un dispositif de sécurité surface soit établi ;

Les SCA ainsi que les associations qui emploient un moniteur de plongée salarié, lorsque ce dernier est en immersion, doivent depuis la sortie du décret hyperbare en 2011, mettre en place une sécurité surface, dont le profil est défini par l'article R4461-40.

*Extrait de l'article R4461-40 : Un surveillant, formé pour donner en cas d'urgence les premiers secours, qui veille à la sécurité des travailleurs intervenant en milieu hyperbare à partir d'un lieu adapté soumis à la pression atmosphérique locale et regroupant les moyens de communication, d'alerte et de secours.*

Même si ce n'est pas écrit, les contraintes liées à la réglementation du travail au sein d'une entreprise, renforcent le risque de procédure contre une SCA qui utiliserait une personne bénévole pour assurer cette sécurité surface. Conscient des problèmes financiers de telles contraintes, voir la difficulté de trouver ces profils sur le marché du travail et l'incohérence entre le Code du Sport et le décret hyperbare, la FFESSM va prendre contact avec les différents acteurs des Ministères concernés afin d'essayer de faire évoluer cette réglementation de 2011 en prenant en compte les contraintes et les attentes des employeurs de notre secteur.

Demande du président de communiquer à ce sujet auprès de nos clubs et nos SCA.

Jo VRIJENS fait part des problèmes liés au site internet qui cause un mécontentement des SCA en Corse (facturation, problème d'intitulé, verrouillage qui se fait tout seul, les avoirs qui ne sont pas en ligne, masque de saisie des brevets à améliorer). Intervention d'Emmanuel CHANAL : la facturation est un problème du prestataire ZOL. Une TMA est à mettre en place avec ZOL. Le service comptabilité travaille dessus et fait au mieux.

**7 – Redéploiement de la randonnée palmée et subaquatique :**

Question posée : doit-on renoncer à cette activité ou faut-il au contraire la relancer ?

Présentation d'Alain DELMAS sur l'historique de la randonnée subaquatique depuis sa mise en place et son développement à la fédération en 2006 suite à la décision du Ministère d'attribuer cette activité à la plongée.

Etat de ce qui a été fait entre 2006 et 2009 pour développer la randonnée subaquatique: création du nom, mise en place des certifications et d'un cursus d'encadrement, création des préconisations fédérales, création du réseau point rand'eau toujours existant (environs 120 structures à ce jour), création d'outil de développement et de la valise administrative, de la signalétique, du logo type et la mise en place de la charte des points rand'eau, les partenariats, création de l'ATP pass rando... .

Constat : depuis de nombreuses années et à ce jour, la randonnée subaquatique est toujours une activité de la FFESSM mais en manque total de développement et de communication (peu d'information sur le nouveau site créé en 2019, logo non actualisé, réseau des points rand'eau n'est plus référencé, souci de positionnement de cette activité)

La randonnée subaquatique est une activité en plein essor. Il y a un vrai choix stratégique à faire pour donner de la valeur à cette activité. Alain DELMAS est missionné sur ce dossier pour donner des propositions et des axes de travail pour le CDN de juin ou septembre veille d'AG.

*Résolution 22/16 :*

**Vote : Redéploiement de la randonnée subaquatique au sein de la fédé.**

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## **8 – Observatoire accidentologie et REX :**

Présentation de Chantal MARGOUET.

Le Rex est un recueil de témoignages, de situations et d'événements rapportés volontairement par les pratiquants afin d'en améliorer leur sécurité quelles que soient les conditions de pratique (loisir ou compétition, milieu naturel ou artificiel destiné à n'importe quelle discipline).

Ce développement s'organise en 2 grandes phases : une partie recueil, restitution (mise à disposition d'un site national, travail d'épuration par le groupe de travail des cas remontés, fourniture d'un rapport à destination du Ministère) et une partie analyse (mise à disposition des retours aux commissions pour analyse des cas remontés au vu de propositions de conseils, de fiches guides qui paraîtront dans la revue Subaqua et sur le site REX).

Le REX ne sera un succès que s'il est utilisé et alimenté par un maximum de cas. Pour que les pratiquants adhèrent, ils ne doivent pas se sentir pointer du doigt (importance de l'anonymat, déclaration CNIL) mais être acteurs d'une amélioration de la pratique. Nous avons besoin de toucher tous les licenciés et un maximum de pratiquants, d'avoir des relais en région, d'où l'importance d'une communication suivie. Une liste d'actions est déjà envisagée comme la mise à disposition du REX sur le site (ou sur un site annexe à partir du site national), d'une intervention à ce sujet au conseil des régions en septembre 2022, d'une présentation de la démarche auprès des commissions (très important), envoi de newsletter aux présidents de club/SCA et des licenciés, d'un article dans la revue Subaqua et d'une présentation au prochain salon de la plongée 2023.

Le groupe de travail qui finalise l'écriture du cahier des charges pour la fin du mois de mai s'est aussi fixé une liste d'échéances : envoi à 3 prestataires au plus tard mi-juin et choix du prestataire à la mi-juillet, fourniture du site internet avec validation au CDN de septembre suivi du lancement du plan de communication.

## **9 – Transition Numérique et e-learning cursus débutants :**

Intervention du Président :

Notion abordée pour le niveau 1 avec le Président de la Commission Technique National, Mr Gregory POIRIER. Groupe de travail formé et piloté par Philippe MARTINOD. Trois entreprises ont été ciblées pour ce dossier d'outil digital, pour création, animation et réalisation à partir du projet pédagogique du livret N1 abrégé.

Appel à projet de l'ANS reçu fin mars sur la transition numérique des Fédérations. Le Président et le DTN ont donc déposé au lendemain même de l'AG un dossier qui peut déboucher sur une subvention de 60 000€. Réponse prévue initialement à la fin du mois de juin.

*NB sur retour secondaire de l'ANS : décalage à septembre des réponses*

## **10 – Migration Base de données TIV :**

Synthèse des difficultés rencontrées et des problèmes récurrents liés à l'application TIV par Alain DELMAS.

Période de test en janvier et mise en production en mars (fusion des bases ISIA et TIV). Ceci a résolu certains dysfonctionnements mais en a créé d'autres, liés au problème de stabilité de la base d'ISIA, ce qui entraîne des mécontentements de nos structures et de nos TIV. Dossier épuisant pour les référents en charge de ce dossier.

## **11 – Système informatique et aléas avec ISIA et ZOL :**

Interventions d'Emmanuel CHANAL et Nathalie PERON.

Réunion hier au siège national avec les prestataires ISIA et ZOL. On s'est rendu compte que les problèmes liés à l'application TIV (ISIA) avaient un impact sur la comptabilité (ZOL), bugs générés sur la facturation et la boutique. A la prochaine intervention sur l'application TIV, vérifier impérativement la partie comptabilité.

Nouvelle problématique avec ZOL, pas de TMA avec eux donc de grandes difficultés pour résoudre ces dysfonctionnements.

Suite à cette réunion, il est primordial de stabiliser ce qui fonctionne et de maintenir des relations sereines et professionnelles avec nos prestataires. A l'heure d'aujourd'hui il n'est pas question de changer de prestataires.

## **12 – Nettoyage site internet :**

Suppression du règlement disciplinaire en matière de dopage à remplacer par des liens vers l'AMA et l'AFLD. Actualiser les informations et changer le contenu des pages concernant la randonnée subaquatique (en attente des propositions d'Alain DELMAS lors du prochain CDN). Actualisation du pass découverte à modifier sur le MFT, rubrique handisub, rubrique sport santé (système de référencement des clubs sport santé). Questionnement sur le moteur de recherche du site qui est très peu fonctionnel (actualisation, suppression) ?!

## **13 – Groupe de travail du CDN de juin, partie conseil des régions du samedi matin :**

Constitution du groupe de travail pour réalisation d'un questionnaire : pilotage Jo LECORGUILLE  
Nathalie PERON, Catherine BURTHÉRET, Jo VRIJENS, Yvon ROPERT, le DTN

## **14 – Groupe de travail Forum des OD de septembre :**

« Préparons ensemble la fédération de demain ».

Trouver des idées thématiques pour animer ce forum, programme en trois parties thématiques avec 4 sous-thèmes par partie. Déroulement de ces 2 jours :

Le forum commencera à 14H le samedi jusqu'au dimanche 13H et à cela s'intégrera l'AG avec l'enregistrement des pouvoirs le samedi après-midi et 1 heure d'AG le dimanche matin

Constitution du groupe de travail : pilotage Frédéric DI MEGLIO  
Isabelle LARVOIRE, Emmanuel SERVAL, Pascale MIGON, Laurent RAISIN DARDRE.

## **15 – Groupe de travail sur les évolutions Statuts et divers règlements :**

Un groupe de travail pour travailler sur l'évolution des statuts, règlement intérieur et les divers règlements (disciplinaire, d'appel, conseil des sages, éthique et déontologie...). La priorité ce sont les Statuts pour s'adapter aux principales obligations évolutives de la loi du 2 mars 2022 sur la démocratisation du sport.

Constitution du groupe de travail : pilotage Bernard SCHITTLY

Catherine BURTHÉRET, Patrick DUMAS, Jean-Lou FERRETTI, Michel LAMBINET, Alain DELMAS, secondairement Tony MERLE.

\*\*\*\*\*

### ***Réunion du dimanche 22 mai 2022, 9h00-12h00***

#### **Présents :**

BOUVET Odile – BURTHÉRET Catherine (viosisio) – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX-BUISSEZ Valérie – FERRETTI Jean Louis – LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle – MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale – RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Absents et excusés :** BOISFARD Cyrian - HEITZ Camille – MARAN Vincent – LECORGUILLE Jo- PERON Nathalie - Alain DELMAS Chargé de missions

#### **Assistaient également :**

Pierre DRILLON	Référent Communication
Bruno GRANJEAN	Médecin Fédéral National
Aurélié LESCURE	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

## **16 – Point sur Sport Santé :**

Intervention du Président.

Définir une cartographie des clubs et des encadrants pour 2023. Prévoir la présentation du programme de l'olympiade sur le Sport Santé lors du prochain CDN pour les Régions et les Commissions.

Rappel que c'est une priorité des politiques publiques pour les Fédérations sportives.

Après le stage national de fin février à Lyon, volonté d'organiser un nouveau stage national sport santé d'ici la fin de l'année (octobre) en Bretagne. Aide d'Yvon ROPERT sur ce dossier qu'il propose sur Rennes.

## **17 – Plan développement des jeunes :**

Présentation d'Odile BOUVET.

Point sur la tenue du colloque jeune qui a été très intéressant et riche en proposition. Demande de création d'un mail générique (jeunessesub@). Possibilité d'un trophée jeune au prochain salon de la plongée (attention aux délais) dont le thème n'a pas encore été évoqué. A définir avec Vincent MARAN et intégrer Claire LEGAIN dans le groupe. Voir avec Albane PUGET pour le stand.

Nécessité d'une communication (réseaux sociaux) destinée aux jeunes et chercher des partenaires (Subea Décathlon).

Odile BOUVET propose de faire un point régulier en CDN avec un tableau de suivi de ces actions. Présentation des récents championnats de France UNSS dans Subaqua.

Demande d'Emmanuel SERVAL d'organiser une réunion de travail avec Pascal ENJALBERT sur l'organisation et la mise en place de mini jeux où toutes les commissions seraient représentées (trouver un partenaire, définir 10 épreuves de toutes les commissions à faire en piscine pour sélectionner les champions départementaux/régionaux pour les championnats 2023).

## **18 – Point sur Féminisation-Mixité :**

Présentation de Cathie CHEREL.

Condition féminine au fil du temps, les femmes et le milieu sportif, les femmes et la FFESSM, exemples d'actions menées.

Constat : pour continuer de faire évoluer la féminisation, il faut attirer un public féminin jeune et parler de nos féminines (déjà 6 parutions dans la revue Subaqua) et les valoriser (concours).

Le projet 2022-2024 est à débattre avec la nouvelle équipe. Pascale MIGNON rejoint le groupe.

## **19 – Colloque Handisub, projet Erasmus + :**

Présentation d'Emmanuel SERVAL.

Un colloque Handisub a été organisé les 26 et 27 mars à Marseille qui a été une belle réussite avec la présence de la fédération Belge et celle du Luxembourg avec qui nous avons d'excellentes relations.

Lancement de l'opération Erasmus+ avec ces 2 fédérations qui vont nous ouvrir les portes de subventions européennes.

Demande de mise en place d'un tronc commun Handisub en présentiel pour développer l'activité en toute tranquillité. Il n'y a plus de frein pour les personnes en situation de handicap pour accéder aux pratiques fédérales. Intégrer les commissions biologie environnement et la photo vidéo. Les modalités sont à organiser localement.

### ***Résolution 22 /17***

**Vote : tronc commun Handi Sub**

Contre : 0 Abstention : 0

**Vote approuvé à l'unanimité**

## **20 – Point sur Bénévolat, premières analyses :**

Présentation d'Yvon ROPERT.

Etat de l'enquête suite au dépouillement de plus de 2.000 réponses. Beaucoup de prises de contact depuis le salon de la plongée.

Souci purement technique concernant l'adresse mail qui n'est pas fonctionnelle. Création d'un site web bénévole pour l'alimenter en information sur le bénévolat.



Point à développer : valoriser le bénévolat au sein de notre fédération. Etre bénévole aujourd'hui n'est pas simple (manque de disponibilité, ressources financières...) mais la fédération a besoin des bénévoles pour vivre; le bénévolat est le sel d'une fédération.

Le Président remercie le groupe bénévolat.

## **21 – Plan de lutte contre dopage :**

Présentation de Bernard SCHITTLY et du MFN, Dr Bruno GRANDJEAN.

L'AFLD demande la mise en place d'un plan de lutte contre le dopage. Ce plan de lutte doit être élaboré, écrit et suivi régulièrement avec des états des lieux intermédiaires. La mission revient au médecin chargé du suivi médical réglementaire des athlètes de haut niveau, Dr Eric SARRAZIN, qui sera aidé par notre MFN, le médecin du CDN, le DTN ou du Conseiller Technique National en charge du haut niveau. Ce plan n'est pas arrêté mais en cours de réflexion :

1. Faire un état de lieux (référencement des cas de dopage, identifier les substances, structuration des commissions).
2. Former au sein de chaque commission un ou plusieurs « éducateur anti-dopage » avec si possible une bonne répartition territoriale.
3. Mener des actions d'information par des éducateurs anti-dopage auprès des sportifs de haut niveau mais aussi au sein des staffs (entraîneurs, juges/arbitres, médecins EDF) et pourquoi pas l'élargir aux sportifs EDF et autres compétiteurs. Article dans Subaqua à ce sujet.

Chaque année, l'AFLD enverra un questionnaire à la fédération. Si la réponse n'est pas suffisante ou ne convient à l'AFLD ça déclenchera un audit. Si ce dernier est lui aussi insatisfaisant, ça entraînera la perte de la délégation et de l'agrément.

## **22 – Questions diverses :**

### **1 : Compétition nationale Apnée verticale en Corse, financement :**

Intervention de Jo VRIJENS.

Il a été proposé au Comité Régional Corse d'organiser une manche nationale d'apnée verticale en Corse à la mi-septembre. Demande du DTN que les athlètes qui sont sélectionnés au championnat du monde fassent cette compétition outdoor en Corse pour une mise au point et un dernier entraînement.

Le financement de cette manche d'apnée est de l'ordre de 45 000€. Le Comité Régional Corse, n'ayant pas les ressources financières pour prendre en charge cette compétition, a monté et déposé un dossier de subvention auprès de la CTC mais la réponse n'arrivera pas dans les temps. A cela s'ajoute le problème de recrutement de juges arbitres.

Le Président du Comité Régional Corse demande à la fédération d'avancer les fonds et si ce n'est pas possible et en cas de réponse négative de cette subvention, cette manche n'aura pas lieu.

Intervention du Trésorier Général : si la fédération prend en charge ce financement ça sera pris sur le budget de la commission apnée.

Intervention du Président : Il n'est possible pour le national de financer 2 championnats eau libre d'apnée ! Attendre le CDN de juin car le Président de la Commission Nationale Apnée sera présent et le Comité régional aura d'ici là reçu la réponse de la CTC.

### **2 : Partenariat Tir sur Cible (JL Ferretti à la demande commission TSC) :**

Demande de partenariat avec le Vieux Campeur qui consistera à mettre de l'affichage au moment du championnat de tir sur cible et en échange les cibles seront fournies gracieusement.

*Résolution 22/18 :*

**Vote : partenariat TSC et Vieux-campeur pour les cibles lors des championnats.**

Contre :0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **3: Questions de la Commission Technique :**

Suite à la demande de la Commission Technique Nationale, en accord avec la Commission Médicale et le MFN il a été décidé :

#### **1. Validation du N1-PE20m à partir de 12 ans sans besoin de dérogation**

*Résolution 22/19 :*

**Vote : validation du niveau 1 et PE 20m à partir 12 ans sans besoin de dérogation**

Contre :0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**2. Validation PE-40m à partir de 14 ans sous les conditions suivantes :**

- Autorisation parentale « éclairée » et formulaire type mis à disposition,
- Plongée dans la courbe de sécurité du modèle de désaturation utilisé,
- Possibilité de faire 2 plongées par jour : si la 1<sup>er</sup> plongée dépasse 30m, la 2<sup>ème</sup> ne devra pas dépasser 20m,
- Intervalle surface de 3 heures minimum.

*Résolution 22/20 :*

**Vote : validation PE 40m à partir 14 ans**

Contre :1 Abstention : 0

**Vote : Adopté**

**4. MFT Pass découverte :**

Demande de modification du MFT.

**5. Durée réactivation TIV 3 ans :**

Intervention d'Alain DELMAS.

Le Cahier des charges des TIV qui a maintenant une valeur réglementaire avait introduit la notion d'une période d'inactivité à l'issue de laquelle le TIV perdait son statut d'actif et devait suivre une formation pour le retrouver. Elle était de 2 ans et a été portée (pendant la période Covid) à 3 de façon dérogatoire. Sur proposition de la CTN, il est décidé de porter cette période à 3 ans de façon définitive (à modifier sur le MFT).

*Résolution 22/21 :*

**Vote : Durée réactivation TIV 3 ans**

Contre :0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**6. Pérennisation des accords CCR actuels :**

*Résolution 22/22 :*

**Vote : Pérennisation des accords CCR actuels**

Contre :0 Abstention : 0

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Fin du CDN à 12h00.

Le Secrétaire Général de la FFESSM  
Jean Louis FERRETTI



Le Président de la FFESSM  
Frédéric DI MEGLIO

